

Le'h Le'ha

Trois autels

(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 30, page 36)

La Parchat Le'h Le'ha présente les trois autels qui furent bâtis par notre père Avraham. Le premier se trouvait à proximité de Che'hem et d'Elon Moré. C'est là que le Saint béni soit-Il se révéla à lui, ainsi qu'il est dit : « Il construisit là-bas un autel à l'Eternel Qui lui était apparu »⁽¹⁾. Le second était entre Beth El et Aïe. Le verset dit, à son propos : « Il construisit là-bas un autel et il invoqua le Nom de l'Eternel »⁽²⁾. Enfin, quand Avraham parvint à Eloneï Mamré, « il construisit là-bas un autel à l'Eternel »⁽³⁾.

Faisant référence au premier autel, Rachi explique qu'il fut dressé : « pour la bonne nouvelle de la descendance et pour celle d'Erets Israël ». Pour le second, il explique : « Il prophétisa que ses descendants trébucheraient, à cet endroit, sur la faute d'Akan⁽⁴⁾ et il pria pour eux, se trouvant là ». En revanche, concernant le troisième autel, Rachi ne donne aucune explication.

On peut donc avancer l'explication suivante. Ces trois autels correspondent à trois formes du service de D.ieu. La première est celle qui a pour objet d'obtenir les bénédictions célestes. Un Juif a conscience que le bienfait de D.ieu est accordé à la création par l'intermédiaire de la Torah et des Mitsvot. Il peut donc servir le Saint béni soit-Il et mettre en pratique Sa Volonté dans le but d'obtenir ces bienfaits⁽⁵⁾.

(1) Béréchit 12, 7. Rachi explique : « Par gratitude pour la bonne nouvelle de sa future descendance et pour celle d'Erets Israël ».

(2) Béréchit 12, 8. Rachi explique : « Il prophétisa que ses descendants trébucheraient à cet endroit, sur la faute d'Akan. Il pria donc pour eux, se trouvant là ».

(3) Béréchit 13, 18. Commentant ce verset, Rachi dit simplement : « Mamré : c'est le nom d'un homme » et non celui d'un lieu, comme c'est le cas dans le verset Béréchit 23, 17, sans aucune autre précision concernant cet autel.

(4) Le verset Yochoua 7, 1 dit : « Akan, fils de Karmi, fils de Zavdi, fils de Zera'h, de la tribu de Ye-houda, s'appropriâ quelques-uns des objets interdits, ce qui attira la colère de l'Eternel sur les enfants d'Israël ».

(5) C'est la forme la plus basse. Un tel homme sert D.ieu uniquement parce qu'il recherche un intérêt personnel. Néanmoins, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent que : « l'on peut servir D.ieu en recherchant un intérêt, car c'est de cette façon que l'on parvient ensuite à le faire d'une manière désintéressée ».

La seconde forme est celle de l'expiation, du rachat de la faute. Un Juif sait qu'il a mal agi, devant le Saint béni soit-Il et qu'il doit racheter sa faute. Il la regrette donc, parvient à la Techouva et se consacre au service de D.ieu, afin de s'approcher de Lui, de nouveau⁽⁶⁾.

La troisième forme est le service de D.ieu pour lui-même, sans aucune autre motivation⁽⁷⁾. C'est le service le plus pur, uniquement consacré au Nom de D.ieu. C'est la raison profonde pour laquelle aucune explication n'est donnée, à propos du troisième autel, celui du service de D.ieu pur, pour le Nom de D.ieu, sans autre justification.

Le premier autel représente le service de D.ieu qui permet d'obtenir Ses bénédictions, « la bonne nouvelle de la descendance et celle d'Erets Israël ». Le second est le moyen de racheter la transgression, « la faute d'Akan », alors que le troisième, qui n'a pas d'explication, représente le service de D.ieu pour Son Nom.

On connaît le principe selon lequel : « les actes des pères sont une indication pour les fils »⁽⁸⁾. Il est dit aussi que les actions des pères : « sont un enseignement pour le futur »⁽⁹⁾. Il en est donc de même pour les autels de notre père Avraham. Ceux-ci insufflent aux enfants d'Israël la force d'assumer les trois formes du service de D.ieu. En outre, ils font allusion aux trois Temples⁽¹⁰⁾.

(6) Une telle motivation est plus haute que la précédente. Un tel homme s'emploie à effacer la trace de la faute qu'il a commise.

(7) Sans la moindre recherche d'un intérêt personnel, uniquement parce que telle est la Volonté du Saint béni soit-Il.

(8) Dans le Midrash Tan'houma, Parchat Le'h Le'ha, au chapitre 9 et le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 40, au paragraphe 6. Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, précisent que : « seuls trois sont appelés les pères », Avraham, Its'hak et Yaakov. Il en résulte que chacune de leurs actions a une incidence sur tous leurs descendants.

(9) Selon le commentaire du Ramban sur le verset Le'h Le'ha 12, 6. On verra aussi les versets 12, 10 et 14, 1. Cette citation ajoute à la précédente l'annonce que l'on retrouvera effectivement chez les descendants ce qui existait chez les pères.

(10) Comme l'indique le commentaire du Ramban sur le verset Toledot 26, 20. On verra aussi le commentaire du Kéli Yakar sur le verset Toledot 26, 19. Les deux premiers Temples s'insérèrent dans les limites du monde et, à terme, ils disparurent. Le troisième, en revanche, échappe à ces limites et il sera donc immuable.

On retrouve également ces trois catégories dans les sacrifices que les enfants d'Israël y offraient. Ces sacrifices étaient nombreux, mais, de façon générale, ils se répartissaient en trois groupes⁽¹¹⁾, Chelamim⁽¹²⁾, 'Hatat⁽¹³⁾ et Ola⁽¹⁴⁾.

Un sacrifice de Chelamim n'est que partiellement offert à D.ieu, alors que l'essentiel de sa viande est conservé par ceux qui l'offrent. Il symbolise donc les bénédictions que l'homme obtient grâce à son service de D.ieu⁽¹⁵⁾. Le sacrifice de 'Hatat assure l'expiation des fautes⁽¹⁶⁾. Enfin, le sacrifice d'Ola est entièrement offert à D.ieu. Ceux qui l'offrent n'en reçoivent rien et il représente ainsi le service de D.ieu le plus pur, pratiqué uniquement pour le Nom de D.ieu⁽¹⁷⁾.

(11) Selon le Midrash Tadché, qui est également appelé Boraïta de Rabbi Pin'has Ben Yaïr, au chapitre 12. Des extraits de cet ouvrage figurent au début du Séfer Rokéa'h. On consultera aussi le Razyel Ha Mala'h, avec quelques modifications.

(12) Ce sont des sacrifices qui instaurent la paix, *Chalom*, de la même étymologie que Chelamim, dans le monde, pour l'autel, entre les Cohanim et pour ceux qui les offrent, chacun en recevant une part. Il existe trois sortes de Chelamim individuels. La première catégorie regroupe celui qui est offert le premier jour des trois fêtes de pèlerinage, le sacrifice pour la joie, également offert à l'occasion des fêtes et celui du 14 Nissan consommé avant le Pessa'h, avant de prendre ce dernier lorsque l'on est déjà rassasié. La seconde catégorie est le sacrifice du Nazir et la troisième, le sacrifice d'action de grâce offert par l'homme qui a vécu un miracle. Enfin, il existe un sacrifice de Chelamim collectif. Il s'agit des deux moutons qui sont sacrifiés à l'occasion de la fête Chavouot.

(13) Il y a deux catégories de sacrifices de 'Hatat. On distingue, d'une part, le 'Hatat intérieur, ainsi appelé parce que l'aspersion de son sang est faite sur l'autel intérieur. Entrent dans cette catégorie le sacrifice d'expiation pour une faute commise par inadvertance, par toute l'assemblée, celui qui expie la faute publique d'idolâtrie, celui qui est offert par le Cohen ayant reçu l'onction, celui qui est offert par le grand Prêtre, le jour de Yom Kippour et celui qui est sacrifié, au nom de la communauté, pendant Yom Kippour. Il y a, par ailleurs, le 'Hatat extérieur, dont le sang est aspergé sur l'autel extérieur. On trouve, dans cette catégorie, le sacrifice offert par le Nassi, prince d'Israël, celui qui est offert par l'homme ayant commis une faute par inadvertance, par l'homme qui a fait un faux serment, par l'homme qui a pénétré dans le Temple bien qu'il se soit rendu impur, celui qui expie la faute individuelle d'idolâtrie, celui qui est offert, au nom de la communauté, à l'occasion du Roch 'Hodech ou de la fête et celui de l'homme dont l'expiation est imparfaite.

(14) Ce sont des sacrifices textuellement d'holocauste, d'élévation, ainsi appelés car ils étaient entièrement offerts sur l'autel, selon le verset Vaykra 1, 3. Il en est deux catégories, Ola individuelle et Ola collective. Entrent dans la première catégorie, l'offrande, le sacrifice offert à l'occasion des fêtes de pèlerinage, celui du Nazir, celui de la femme qui vient d'accoucher, celui du lépreux, celui de l'homme ou de la femme ayant eu un écoulement impur, celui du converti et celui du grand Prêtre, offert à Yom Kippour. Entrent dans la seconde catégorie, le sacrifice perpétuel, celui qui expie l'idolâtrie, celui qui contribue à recouvrir l'autel, celui de l'Omer, les sacrifices supplémentaires et ceux qui accompagnent les deux pains de propitiation.

(15) C'est la première forme définie ci-dessus.

(16) C'est la seconde forme définie ci-dessus.

(17) C'est la troisième forme définie ci-dessus. On trouvera une explication quelque peu différente dans les 'Hidoucheï Aggadot du Maharcha sur le traité Ketouvoth 10b.

Et, l'on retrouve aussi l'équivalent de ces trois formes dans le service de D.ieu. Il y a, tout d'abord, la Torah et les Mitsvot, sous leur forme générale, qui sont les moyens d'obtenir les bénédictions de D.ieu dans le monde⁽¹⁸⁾. Il y a, ensuite, le service de D.ieu de la Techouva, qui permet de réparer les fautes et les transgressions⁽¹⁹⁾. Il y a, enfin, l'abnégation, le don de sa propre personne, sans la moindre motivation personnelle, uniquement pour l'honneur du Saint béni soit-Il⁽²⁰⁾.

Les trois autels correspondent aussi aux trois Temples⁽²¹⁾. Les deux premiers autels sont les deux premiers Temples, alors que le troisième autel, uniquement consacré à D.ieu, fait allusion au troisième Temple, qui sera immuable et ne sera jamais détruit.

C'est la force du don de sa propre personne pour le Saint béni soit-Il, du service de D.ieu pour Son Nom, sans rechercher le moindre intérêt personnel. C'est précisément grâce à une telle attitude que nous obtiendrons la délivrance⁽²²⁾ véritable et complète, l'édification du troisième Temple, très bientôt et de nos jours.

* * *

(18) Le service de D.ieu peut donc avoir pour objet de les obtenir. C'est la première forme.

(19) C'est la seconde forme.

(20) Il est dit que : « un homme est prêt à donner tout ce qu'il a pour sauver sa vie ». Malgré cela, un Juif fait don de sa propre personne pour ne pas se séparer de D.ieu. C'est la troisième forme.

(21) Comme on l'a expliqué ci-dessus.

(22) En effet, la délivrance libèrera le monde de ces limites. Pour l'obtenir, chacun doit donc se départir des limites inhérentes à sa personnalité.